



PREFET DES BOUCHES- DU- RHONE

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N ° 341 - DECEMBRE 2014**

# SOMMAIRE

## Le Préfet de la Région Provence- Alpes- Côte d'Azur

### Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)

Arrêté N °2014055-0005 - DREAL- SEL- UER-2 du 6 février 2014 autorisant la mise en service de l'ouvrage de mise en conformité du débit réservé au barrage de Mallemort au titre de l'article 25 du décret n ° 94-894 modifié - commune de Mallemort .....	1
Arrêté N °2014324-0005 - Arrêté concernant la création de l'échelon 400 000 volts sur le terrain du poste RTE existant du Plan d'Orgon- Approbation du projet d'ouvrage .....	6

### Direction régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE)

Autre N °2014332-0003 - Récépissé de déclaration portant 1ère modification au titre des services à la personne au bénéfice de Monsieur VOLLAND Frédéric, auto entrepreneur, domicilié, 22, Rue Sydney Bechet - 13127 VITROLLES. ....	11
--	----

## Le préfet des Bouches- du- Rhône

### Direction Départementale de la Protection des Populations

Arrêté N °2014331-0004 - ARRETE PREFECTORAL N ° 2014 11 27 ATTRIBUANT L'HABILITATION SANITAIRE A MADAME MARTA TORRES .....	13
--	----

### Secrétariat Général - Direction de l'Administration Générale

Arrêté N °2012331-0002 - Arrêté modificatif relatif à la nomination d'un régisseur d'Etat auprès de la police municipale de la commune de Maussane- les- Alpilles .....	16
Arrêté N °2012331-0003 - Arrêté modificatif relatif à la nomination d'un régisseur d'Etat auprès de la police municipale de la commune de Lançon- de- Provence .....	18
Arrêté N °2012331-0004 - Arrêté modificatif relatif à la nomination d'un régisseur d'Etat auprès de la police municipale de la commune de Plan- de- Cuques .....	20
Arrêté N °2012335-0002 - Arrêté modificatif relatif à la nomination d'un régisseur d'Etat auprès de la police municipale de la commune de Rognes .....	22
Arrêté N °2012335-0003 - Arrêté modificatif relatif à la nomination d'un régisseur d'Etat auprès de la police municipale de la commune de Velaux .....	25
Arrêté N °2013023-0006 - Arrêté modificatif relatif à la nomination d'un régisseur d'Etat auprès de la police municipale de la commune de Saint- Savournin annulant et remplaçant l'arrêté préfectoral du 26 novembre 2012 .....	27
Arrêté N °2013023-0007 - Arrêté modificatif relatif à la nomination d'un régisseur d'Etat auprès de la police municipale de la commune de Greasque annulant et remplaçant l'arrêté préfectoral du 26 novembre 2012 .....	30





PREFET DES BOUCHES- DU- RHONE

## **Arrêté n °2014055-0005**

**signé par**

**Pour le Préfet, le Directeur Régional de l' Environnement, de l' Aménagement et du Logement**

**le 24 Février 2014**

**Le Préfet de la Région Provence- Alpes- Côte d'Azur  
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)**

DREAL- SEL- UER-2 du 6 février 2014  
autorisant la mise en service de l'ouvrage de  
mise en conformité du débit réservé au barrage  
de Mallemort au titre de l'article 25 du décret n  
° 94-894 modifié - commune de Mallemort



**Direction Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
de Provence-Alpes-Cote-d'Azur**

**Arrêté n° DREAL-SEL-UER-2 en date du 06  
février 2014 autorisant la mise en service de  
l'ouvrage de mise en conformité du débit réservé  
au barrage de Mallemort au titre de l'article 25  
du décret n°94-894 modifié – Commune de  
Mallemort**

**LE PREFET DE LA REGION PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR  
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud  
Préfet des Bouches-du-Rhône  
Officier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

**LE PREFET DE VAUCLUSE  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

- VU le code de l'énergie ;
- VU le décret n°94-894 du 13 octobre 1994 modifié relatif à la concession et à la déclaration d'utilité publique des ouvrages utilisant l'énergie hydraulique ;
- VU le décret n°99-872 du 11 octobre 1999 modifié approuvant le cahier des charges type des entreprises hydrauliques concédées ;
- VU l'arrêté ministériel du 20 juillet 2009 précisant les conditions de récolement des travaux avant la mise en service des ouvrages en application de l'article 24 du décret n°94-894 du 13 octobre 1994 modifié susvisé ;
- VU Le décret du 06 avril 1972 approuvant la convention et le cahier des charges spécial des chutes de Salon et Saint-Chamas sur la Durance ;
- VU Le décret 2006 -1557 du 08 décembre 2006 approuvant l'avenant n°1 du cahier des charges spécial des chutes de Salon et Saint-Chamas sur la Durance ;
- VU la demande d'autorisation complète et régulière déposée au titre de l'article 21 du décret n°94-894 modifié reçue le 14 juin 2013, présentée par Electricité de France et relative aux travaux de mise en conformité du débit réservé au barrage de Mallemort ;

VU l'arrêté préfectoral n°DREAL-SECAB-2013-15 du 20/08/2013 portant autorisation au titre de l'article 21 du décret n°94-894 modifié susvisé concernant le travaux de mise en conformité du débit réservé au barrage de Mallemort ;

VU le procès-verbal de récolement des travaux ayant eu lieu les 19/11/2013 et 03/12/2013 ;

VU l'arrêté du préfet de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur n°2013336-0002 du 2 décembre 2013 portant délégation de signature à Madame Anne-France DIDIER, directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Provence-Alpes-Côte-d'Azur ;

VU l'arrêté du préfet des Bouches-du-Rhône du 27 janvier 2014 portant subdélégation de signature pour le préfet et délégation de signature pour la directrice régionale aux agents de la DREAL PACA ;

VU l'arrêté du préfet de Vaucluse n°2013092-0003 du 2 avril 2013 donnant délégation de signature à Madame Anne-France DIDIER, directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Provence-Alpes-Côte-d'Azur ;

VU l'arrêté du préfet de Vaucluse n°SG-2014-00022 du 27 janvier 2014 portant subdélégation de signature pour le préfet et délégation de signature pour la directrice régionale aux agents de la DREAL PACA ;

**CONSIDERANT** que les travaux réalisés sont non conformes au projet d'exécution autorisé ;

**CONSIDERANT** que la non-conformité des travaux constitue uniquement une modification mineure des ouvrages initialement prévus au titre du projet d'exécution autorisé et de ce fait non susceptible d'être soumise aux dispositions de l'article 21 ou 27 du décret n°94-894 modifié susvisé ;

**SUR** proposition de la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Provence-Alpes-Côte-d'Azur ;

## **ARRÊTE**

### **Article 1 : Objet**

Electricité de France est autorisée en application de l'article 25 du décret n°94-894 modifié susvisé, à mettre en service le dispositif de mise en conformité du débit réservé au barrage de Mallemort ;

### **Article 2 : Autres réglementations**

Le présent arrêté ne dispense en aucun cas le concessionnaire de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

### **Article 3 : Publicité et information des tiers**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures des

Bouches-du-Rhône et de Vaucluse.

Une copie du présent arrêté sera transmise pour information au maire de la commune de Mallemort.

**Article 4 : Voies et délais de recours**

Le présent arrêté est susceptible de recours contentieux devant la juridiction administrative territorialement compétente :

- par le bénéficiaire, dans un délai de deux mois suivant sa notification,
- par les tiers, dans un délai d'un an à compter de sa publication. Toutefois, si la mise en service n'est pas intervenue six mois après la publication, le délai de recours continue à courir jusqu'à l'expiration d'une période de six mois après cette mise en service.

**Article 5 : Exécution**

Les secrétaires généraux des préfectures des Bouches-du-Rhône et de Vaucluse, La directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Provence-Alpes-Cote-d'Azur, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Pour les préfets et par délégation,  
Pour la directrice et par délégation,  
La chef de l'unité énergie et réseaux**



**Astrid OLLAGNIER**







PREFET DES BOUCHES- DU- RHONE

## **Arrêté n °2014324-0005**

**signé par**

**Pour le Préfet, le Directeur Régional de l' Environnement, de l' Aménagement et du Logement**

**le 20 Novembre 2014**

**Le Préfet de la Région Provence- Alpes- Côte d'Azur  
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)**

Arrêté concernant la création de l'échelon 400  
000 volts sur le terrain du poste RTE existant  
du Plan d'Orgon- Approbation du projet  
d'ouvrage

PREFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Marseille, le 20 novembre 2014

Service Énergie et Logement  
Unité Énergie et Réseaux  
16 Rue Antoine Zattara  
CS 70248  
13331 Marseille Cedex 3

Nos réf. : KB / D-0357-2014-SEL  
Affaire suivie par : Kamel BOURICHE  
k.bouriche@developpement-durable.gouv.fr  
Tél. : 04 91 83 63 51 - Fax : 04 91 83 63 23

Dossier n° RTE 14-14-13

**RÉSEAU DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ**

-----  
**Département des Bouches-du-Rhône**

-----  
**Commune de Plan d'Orgon**

**Objet : Création de l'échelon 400 000 volts sur le terrain du poste RTE existant de Plan d'Orgon**

-----  
**Dossier présenté par : RTE - Réseau de Transport de l'Électricité**

-----  
**APPROBATION DU PROJET D'OUVRAGE**

**Le Préfet des Bouches-du-Rhône**

- Vu le code de l'environnement ;
- Vu le Code de l'énergie,
- Vu le Code de l'urbanisme ;
- Vu le Code Rural, notamment son article L 112-3 ;
- Vu la loi n° 2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité ;
- Vu la loi n°2004-803 du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières ;
- Vu le décret n°2005-172 du 22 février 2005, définissant la consistance de la concession du Réseau Public de Transport ;
- Vu le décret n°2005-1069 du 30 août 2005, approuvant les statuts de la société RTE = Réseau de Transport d'Électricité ;

Vu le décret n°2009-368 du 1er avril 2009, relatif aux ouvrages électriques à haute et très haute tension réalisés en technique souterraine ;

Vu le décret n° 2011-1697 du 1 décembre 2011 relatif notamment aux ouvrages des réseaux publics d'électricité ;

Vu le décret n°2011-2018 du 29 décembre 2011 portant réforme de l'enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement ;

Vu le décret n°2013-813 du 10 septembre 2013 portant simplification et clarification de certaines procédures relatives aux ouvrages des réseaux publics d'électricité et aux travaux sur ces réseaux ;

Vu la circulaire ministérielle du 9 septembre 2002 relative au développement des réseaux publics de transport et de distribution de l'électricité ;

Vu le courrier daté du 12 mai 2010 de validation de la Justification Technico-Economique par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Provence, Alpes, Côte d'Azur ;

Vu la réunion de concertation tenue le 02 juillet 2013 au terme de laquelle les caractéristiques du projet et les mesures générales d'insertion proposées ont été validés, pour le projet concernant la création de l'échelon 400 000 volts sur le terrain du poste RTE existant de Plan d'Orgon, dans le département des Bouches-du-Rhône ;

Vu la demande d'approbation du projet d'ouvrage, présentée par RTE - Réseau de Transport d'Électricité, à Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône le 16 juillet 2014 en vue de la création de l'échelon 400 000 volts sur le terrain du poste RTE existant de Plan d'Orgon, dans le département des Bouches-du-Rhône ;

Vu le dossier présenté à l'appui de cette demande ;

Vu la consultation des services et de la commune de Plan d'Orgon, en date du 8 septembre 2014 ;

Vu les avis recueillis aux dates suivantes :

ONEMA	+
Gouverneur militaire de Lyon	+
Direction Régionale de France Telecom Orange - DICT	+
GRTGaz – Direction Transport – Région Rhône-Méditerranée	+
Direction Régionale des Affaires Culturelles	8 octobre 2014
Institut National des Appellations d'Origine	6 octobre 2014
Agence régionale de Santé	23 septembre 2014
SNCF – DTI Méditerranée	24 octobre 2014
Réseau Ferré de France	+
Autoroutes du sud de la France	+
Direction interdépartementale des Routes Méditerranée	+
Compagnie Nationale du Rhône	23 septembre 2014
Direction Départementale de la Protection des Populations des Bouches-du-Rhône	+
Conseil général – Direction des Routes	+
Chambre de Commerce et d'Industrie	+
Chambre des Métiers	+
Chambre d'agriculture	19 septembre 2014
ERDF Méditerranée – Direction Technique Méditerranée	28 septembre 2014
Service Départemental de l'Architecture et du patrimoine	+
Direction Départementale des territoires et de la Mer	+
Mairie de Plan d'Orgon	15 septembre 2014
DREAL PACA – Service Prévention des Risques	3 octobre 2014

DREAL PACA – Service Connaissance, Aménagement Durable et Evaluation	29 septembre 2014
--	-------------------

+ = Pas de réponse dans les délais fixés = avis réputé favorable ;

Considérant les engagements souscrits par RTE- Réseau de Transport d'Électricité par courrier du 5 novembre 2014, notamment à la suite des avis formulés dans le cadre de la conférence administrative par :

La Mairie de Plan d'Orgon – avis favorable du 15 septembre 2014.

La Chambre d'agriculture – avis favorable du 19 septembre 2014.

La Compagnie Nationale du Rhône – avis sans observation du 23 septembre 2014.

L'Agence Régionale de Santé – avis favorable sans observation du 23 septembre 2014.

ERDF – Direction technique Méditerranée – avis favorable avec réserve du 28 septembre 2014.

RTE se rapprochera d'ERDF pour traiter les éventuelles proximités des ouvrages gérés par les deux entreprises dans le poste de Plan d'Orgon.

*Réponse RTE : Une première réunion de présentation du projet a eu lieu au BRIPS de Marseille le 4 mars 2014. Afin de permettre l'extension du bâtiment de commande du poste de Plan d'Orgon, une demande de déplacement de condensateurs a été formulée par RTE à ERDF.*

DREAL PACA- SCADE – avis favorable du 29 septembre 2014

Le projet n'est pas soumis à étude d'impact au titre de la rubrique 28° de l'article R122-2 du code de l'environnement, puisqu'il n'entraîne pas d'augmentation de la surface foncière du poste de transformation.

- Au titre des paysages : le projet est localisé hors du périmètre de la Directive paysagère Alpilles.

- Au titre de la biodiversité : malgré l'absence d'investigation naturaliste, au vu de la banalisation du milieu, il apparaît pertinent de conclure que les enjeux de biodiversité sont négligeables.

*Réponse RTE : à titre préventif RTE a missionné le cabinet Jean-luc Meriaux afin de réaliser :*

*- une étude faune et flore,*

*- une étude zone humide,*

*- une étude trame verte, trame bleue,*

*du site. Ces dernières n'ont pas fait apparaître d'enjeux significatifs.*

DREAL PACA – SPR - avis favorable du 3 octobre 2014.

Institut National des Appellations d'Origine - avis favorable du 18 septembre 2014.

Le projet n'affecte pas l'activité des AOC et IGP concernées.

Direction Régionale des Affaires Culturelles – avis favorable du 8 octobre 2014.

SNCF -Délégation Territoriale de l'Immobilier Méditerranée – avis favorable avec observation du 24 octobre 2014.

RTE devra adresser un dossier technique de l'ouvrage projeté en vue de prendre des mesures de protection particulières dans le cadre de l'activité ferroviaire, réalisée à proximité dudit périmètre.

*Réponse RTE : RTE remettra un dossier technique de l'ouvrage projeté à la SNCF.*

Les services de l'ONEMA, le Gouverneur militaire de Lyon, la Direction Régionale de France Telecom Orange, GRTgaz, RFF, les Autoroutes du sud de la France, la Direction Interdépartementale des Routes Méditerranée, SDIS 13, la Direction Départementale de la Protection des Populations 13, le Conseil Général 13, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre des métiers, le Service Départemental de l'Architecture et du patrimoine, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer 13 n'ont pas fait écho à notre consultation. Dans ces conditions leurs avis sont réputés favorables.

## APPROUVE LE PROJET D'OUVRAGE

Présenté par RTE-Réseau de Transport d'Électricité, en vue de la création de l'échelon 400 000 volts sur le terrain du poste RTE existant sur la commune de Plan d'Orgon, dans le département des Bouches-du-Rhône ;

## AUTORISE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX

Sous réserve de l'accomplissement des formalités relatives au permis de construire et de la prise en compte des avis des services et des engagements de RTE- Réseau de Transport d'Électricité cités ci-dessus :

La présente autorisation est adressée à monsieur le Directeur de RTE- Réseau de Transport d'Électricité-46, avenue Elsa Triolet – 13417 Marseille Cedex 08

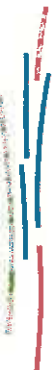
En application de la circulaire du 13 août 1998 de M. le Secrétaire d'État à l'Industrie, la présente décision fera l'objet d'une publicité par affichage en préfecture des Bouches-du-Rhône et en Mairie de Plan d'Orgon, pour une durée de 2 mois. Elle sera également publiée au recueil des actes administratifs de l'État.

Un recours contentieux peut-être exercé devant le tribunal administratif de la juridiction territorialement compétente dans un délai de deux mois à compter de la dernière date d'affichage.

Pour le Préfet des Bouches du Rhône et par délégation,  
Pour la Directrice et par délégation,  
Le Chef de l'Unité Énergie et Réseaux



**Astrid OLLAGNIER**





PREFET DES BOUCHES- DU- RHONE

**Autre n °2014332-0003**

**signé par  
Autre signataire**

**le 28 Novembre 2014**

**Le Préfet de la Région Provence- Alpes- Côte d'Azur  
Direction régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de  
l'Emploi (DIRECCTE)  
Unité Territoriale des Bouches du Rhône**

Récépissé de déclaration portant 1ère modification au titre des services à la personne au bénéfice de Monsieur VOLLAND Frédéric, auto entrepreneur, domicilié, 120, Impasse de la Sarriette - 83230 BORMES LES MIMOSAS.



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE**

**DIRECCTE PROVENCE - ALPES - COTE D'AZUR  
UNITE TERRITORIALE DES BOUCHES-DU-RHONE**

**MISSION INSERTION DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI**

**SERVICE DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI**

**UNITE : SERVICES A LA PERSONNE**

**RECEPISSE DE DECLARATION N° PORTANT  
1ère MODIFICATION DE L'ENREGISTREMENT N° SAP535106363  
DE MONSIEUR VOLLAND Frédéric, AUTO ENTREPRENEUR  
(ARTICLE L.7232-1-1 DU CODE DU TRAVAIL)**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

Le Préfet de la Région Provence, Alpes, Côte d'Azur, Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône, Officier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

**CONSTATE**

Qu'une demande de modification d'adresse a été reçue le 24 novembre 2014 de Monsieur « **VOLLAND Frédéric** », auto entrepreneur, domicilié, 22, Rue Sydney Bechet - 13127 VITROLLES.

**DECLARE**

Que le présent récépissé modifie, à compter du **01 septembre 2014**, l'adresse de domiciliation du récépissé de déclaration délivré le 23 janvier 2013, à Monsieur « **VOLLAND Frédéric** », et, publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture des Bouches-du-Rhône n° 2013-21 du 04 février 2013.

A compter de cette date, Monsieur « **VOLLAND Frédéric** » est domicilié au :  
**120, Impasse de la Sarriette - 83230 BORMES LES MIMOSAS.**

**Les autres mentions du récépissé de déclaration du 23 janvier 2013 restent inchangées.**

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Bouches-du-Rhône.

Marseille, le 28 novembre 2014

Pour le Préfet et par délégation,  
Par empêchement du Responsable de l'Unité territoriale des Bouches-du-Rhône  
La Directrice adjointe,

Sylvie BALDY

55, Boulevard Perier - 13415 MARSEILLE cedex 20 - ☎ 04 91 57 97 12 - 📠 04 91 57 96 40  
Mel : dd-13.sap@direccte.gouv.fr



PREFET DES BOUCHES- DU- RHONE

## **Arrêté n ° 2014331-0004**

**signé par  
Autre signataire**

**le 27 Novembre 2014**

**Le préfet des Bouches- du- Rhône  
Direction Départementale de la Protection des Populations**

ARRETE PREFECTORAL N ° 2014 11 27  
ATTRIBUANT L'HABILITATION  
SANITAIRE A MADAME MARTA  
TORRES





**PREFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE**

Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud

Officier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS DES BOUCHES DU RHONE**

---

---

**ARRETE PREFECTORAL N° 2014 11 27**  
**Attribuant l'habilitation sanitaire à Madame Marta TORRES**

- VU le Code Rural et de la Pêche Maritime et notamment ses articles L.203-1 à L.203-7, L.223-6, R. 203-1 à R.203-15 et R.242-33.
- VU le décret n° 80-516 du 4 juillet 1980, modifié par le décret n° 90-1033 du 19 novembre 1990 et par le décret n° 2003-768 du 1<sup>er</sup> août 2003, relatif à l'exécution des mesures de prophylaxie collective des maladies des animaux ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et l'action des services de l'Etat dans les régions et départements et notamment son article 43 ;
- VU le décret du 14 juin 2013 portant nomination de Monsieur Michel CADOT, Préfet des Bouches-du-Rhône ;
- VU l'Arrêté Préfectoral n° 2013189-0025 du 8 juillet 2013 portant délégation de signature à M. Benoît HAAS, Directeur Départemental Interministériel de la Protection des Populations des Bouches-du-Rhône ;
- VU l'Arrêté n° 2014251-0008 du 8 septembre 2014 portant subdélégation de signature de M. Benoît HAAS, Directeur Départemental Interministériel de la Protection des Populations des Bouches-du-Rhône à certains de ses collaborateurs.
- VU La demande présentée en date du 20 novembre 2014 par Madame Marta TORRES, domiciliée administrativement Clinique Vétérinaire des Aludes 29, Rue Mignet 13120 GARDANNE ;

CONSIDERANT QUE Madame Marta TORRES remplit les conditions permettant l'attribution de l'habilitation sanitaire ;

SUR proposition du Directeur Départemental de la Protection des Populations des Bouches-du-Rhône ;

**ARRETE :**

- ARTICLE 1** L'habilitation sanitaire prévue à l'article L.203-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime susvisé est attribuée pour une durée de cinq ans à Madame Marta TORRES docteur vétérinaire ;
- ARTICLE 2** Dans la mesure où les conditions requises seront respectées, cette habilitation sanitaire est renouvelable par périodes de cinq années tacitement reconduites sous réserve pour le vétérinaire sanitaire de justifier auprès du Préfet du département où se situe son domicile professionnel administratif du respect de ses obligations de formation continue prévues à l'article R.203-12, à l'issue de chaque période de cinq ans.
- ARTICLE 3** Le Docteur Marta TORRES s'engage à respecter les prescriptions techniques, administratives et le cas échéant financières de mise en œuvre des mesures de prévention, de surveillance ou de lutte prescrites par l'autorité administrative et des opérations de police sanitaire exécutées en application de l'article L.203-7 du Code Rural et de la Pêche Maritime.
- ARTICLE 4** Le Docteur Marta TORRES pourra être appelé par le Préfet de ses départements d'exercice pour la réalisation d'opérations de police sanitaire au sein des lieux de détention ou des établissements pour lesquels il a été désigné vétérinaire sanitaire. Il sera tenu de concourir à ces opérations en application des dispositions de l'article L.203-7 du Code Rural et de la Pêche Maritime.
- ARTICLE 5** Tout manquement ou faute commis dans l'exercice de la présente habilitation sanitaire entraînera l'application des dispositions prévues aux articles R.203-15, R228-6 et suivants du Code Rural et de la Pêche Maritime.
- ARTICLE 6** Tout changement de situation ou d'adresse professionnelle doit être signalé à la Direction Départementale en charge de la Protection des Populations de son domicile professionnel administratif. Le vétérinaire peut renoncer à son habilitation sous réserve d'en informer la Direction Départemental en charge de la Protection des Populations de son domicile professionnel administratif au moins trois mois à l'avance.
- ARTICLE 7** Une copie du présent arrêté sera notifiée à l'intéressée par courrier recommandé avec avis de réception.
- ARTICLE 8** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif des Bouches-du-Rhône dans un délai de deux mois à compter de la date de notification.
- ARTICLE 9** Le Secrétaire Général de la Préfecture et le Directeur Départemental de la Protection des Populations, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture des Bouches-du-Rhône.

**Fait à MARSEILLE, le 27 novembre 2014**

P/Le Préfet des Bouches-du-Rhône et par délégation,  
P/Le Directeur Départemental et par délégation,

*Le Chef du Service  
Santé et Protection Animales, Environnement*



*Docteur Magali BRETON*



PREFET DES BOUCHES- DU- RHONE

## **Arrêté n ° 2012331-0002**

**signé par**  
**Pour le Préfet, le Secrétaire Général Adjoint**

**le 26 Novembre 2012**

**Le préfet des Bouches- du- Rhône**  
**Secrétariat Général - Direction de l'Administration Générale**  
**Bureau de la Police Administrative**

Arrêté modificatif relatif à la nomination d'un  
régisseur d'Etat auprès de la police municipale  
de la commune de Maussane- les- Alpilles

**PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE**

**PREFECTURE  
SECRETARIAT GENERAL  
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE  
BUREAU DE LA POLICE ADMINISTRATIVE  
REGIE D' ETAT**

---

**Arrêté modificatif relatif à la nomination d'un régisseur d'Etat  
auprès de la police municipale de la commune de MAUSSANE LES ALPILLES.**

---

**Le Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Préfet des Bouches-du-Rhône  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU l'arrêté préfectoral du **03 septembre 2002** portant institution d'une régie de recettes auprès de la police municipale de la commune de **MAUSSANE LES ALPILLES** ;

VU l'arrêté préfectoral du **02 novembre 2011** portant nomination des régisseurs titulaire et suppléant de la commune de **MAUSSANE LES ALPILLES** ;

**CONSIDERANT** la demande du maire de la commune de **MAUSSANE LES ALPILLES** de remplacement du régisseur titulaire en date du **24 mai 2012** ;

**CONSIDERANT** l'avis conforme du Directeur Régional des Finances Publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône en date du **07 novembre 2012** ;

**SUR PROPOSITION** du secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral du **02 novembre 2011** susvisé portant nomination du régisseur titulaire de la commune de **MAUSSANE LES ALPILLES** est modifié comme suit :

Monsieur Michel **CHIKER**, brigadier-chef principal de police municipale titulaire de la commune de **MAUSSANE LES ALPILLES**, est nommé régisseur titulaire en remplacement de Monsieur Jean-Pierre **PACH**.

**Article 2** : Le reste est sans changement.

**Article 3** : Le Secrétaire Général de la préfecture des Bouches-du-Rhône et le maire de la commune de **MAUSSANE LES ALPILLES** sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'Etat dans le département des Bouches-du-Rhône.

Fait à MARSEILLE, le **26 NOV. 2012**

Pour le Préfet  
La Secrétaire Générale Adjointe

Raphaëlle SIMEONI



PREFET DES BOUCHES- DU- RHONE

## **Arrêté n ° 2012331-0003**

**signé par**  
**Pour le Préfet, le Secrétaire Général Adjoint**

**le 26 Novembre 2012**

**Le préfet des Bouches- du- Rhône**  
**Secrétariat Général - Direction de l'Administration Générale**  
**Bureau de la Police Administrative**

Arrêté modificatif relatif à la nomination d'un  
régisseur d'Etat auprès de la police municipale  
de la commune de Lançon- de- Provence



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE**

**PREFECTURE**

**SECRETARIAT GENERAL**

**DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE**

**BUREAU DE LA POLICE ADMINISTRATIVE**

**REGIE D' ETAT**

---

**Arrêté modificatif relatif à la nomination d'un régisseur d'Etat  
auprès de la police municipale de la commune de LANCON DE PROVENCE.**

---

**Le Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Préfet des Bouches-du-Rhône  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU l'arrêté préfectoral du **15 janvier 2003** portant institution d'une régie de recettes auprès de la police municipale de la commune de **LANCON DE PROVENCE** ;

VU l'arrêté préfectoral du **15 janvier 2003** portant nomination des régisseurs titulaire et suppléant de la commune de **LANCON DE PROVENCE** ;

**CONSIDERANT** la demande du maire de la commune de **LANCON DE PROVENCE** de remplacement du régisseur suppléant en date du **18 octobre 2012** ;

**CONSIDERANT** l'avis conforme du Directeur Régional des Finances Publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône en date du **14 novembre 2012** ;

**SUR PROPOSITION** du secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône,

**ARRETE**

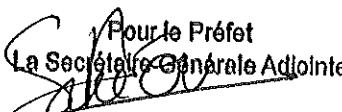
**Article 1<sup>er</sup>** : L'article 3 de l'arrêté préfectoral du **15 janvier 2003** portant nomination du régisseur suppléant de la commune de **LANCON DE PROVENCE** est modifié comme suit :

Monsieur Lionel, Claude SAVIANE, brigadier-chef principal de police municipale, titulaire de la commune de **LANCON DE PROVENCE**, est nommé régisseur suppléant en remplacement de Madame Odette ALDEGUER née BARGE.

**Article 2** : Le reste est sans changement.

**Article 3** : Le Secrétaire Général de la préfecture des Bouches-du-Rhône et le maire de la commune de **LANCON DE PROVENCE** sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'Etat dans le département des Bouches-du-Rhône.

Fait à MARSEILLE, le **26 NOV. 2012**

Pour le Préfet  
La Secrétaire Générale Adjointe  
  
Raphaëlle SIMÉONI



PREFET DES BOUCHES- DU- RHONE

## **Arrêté n ° 2012331-0004**

**signé par**  
**Pour le Préfet, le Secrétaire Général Adjoint**

**le 26 Novembre 2012**

**Le préfet des Bouches- du- Rhône**  
**Secrétariat Général - Direction de l'Administration Générale**  
**Bureau de la Police Administrative**

Arrêté modificatif relatif à la nomination d'un  
régisseur d'Etat auprès de la police municipale  
de la commune de Plan- de- Cuques

**PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE**

**PREFECTURE**

**SECRETARIAT GENERAL**

**DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE**

**BUREAU DE LA POLICE ADMINISTRATIVE**

**RÉGIE D' ETAT**

---

**Arrêté modificatif relatif à la nomination d'un régisseur d'Etat  
auprès de la police municipale de la commune de PLAN DE CUQUES.**

---

**Le Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Préfet des Bouches-du-Rhône  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU l'arrêté préfectoral du **03 septembre 2002** portant institution d'une régie de recettes auprès de la police municipale de la commune de **PLAN DE CUQUES** ;

VU l'arrêté préfectoral du **21 décembre 2010** portant nomination des régisseurs titulaire et suppléant de la commune de **PLAN DE CUQUES** ;

**CONSIDERANT** la demande du maire de la commune de **PLAN DE CUQUES** de remplacement du régisseur suppléant en date du **10 mai 2012** ;

**CONSIDERANT** l'avis conforme du Directeur Régional des Finances Publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône en date du **07 novembre 2012** ;

**SUR PROPOSITION** du secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône,

**ARRETE**

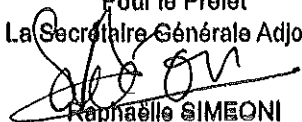
**Article 1<sup>er</sup>** : L'article 3 de l'arrêté préfectoral du **21 décembre 2011** susvisé portant nomination du régisseur suppléant de la commune de **PLAN DE CUQUES** est modifié comme suit :

Monsieur Patrice **BRUN**, brigadier de police municipale titulaire de la commune de **PLAN DE CUQUES**, est nommé régisseur suppléant en remplacement de Monsieur Eric **PORTAZ**.

**Article 2** : Le reste est sans changement.

**Article 3** : Le Secrétaire Général de la préfecture des Bouches-du-Rhône et le maire de la commune de **PLAN DE CUQUES** sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'Etat dans le département des Bouches-du-Rhône.

Fait à MARSEILLE, le **26 NOV. 2012**

Pour le Préfet  
La Secrétaire Générale Adjointe  
  
Raphaëlle SIMEONI





PREFET DES BOUCHES- DU- RHONE

## **Arrêté n ° 2012335-0002**

**signé par**  
**Pour le Préfet, le Secrétaire Général Adjoint**

**le 30 Novembre 2012**

**Le préfet des Bouches- du- Rhône**  
**Secrétariat Général - Direction de l'Administration Générale**  
**Bureau de la Police Administrative**

Arrêté modificatif relatif à la nomination d'un  
régisseur d'Etat auprès de la police municipale  
de la commune de Rognes

**PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE**  
**PREFECTURE**  
**SECRETARIAT GENERAL**  
**DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE**  
**BUREAU DE LA POLICE ADMINISTRATIVE**  
**REGIE D' ETAT**

---

**Arrêté modificatif relatif à la nomination d'un régisseur d'Etat  
auprès de la police municipale de la commune de ROGNES.**

---

**Le Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur**  
**Préfet des Bouches-du-Rhône**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur**  
**Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

**VU** l'arrêté préfectoral du **06 février 2003** portant institution d'une régie de recettes auprès de la police municipale de la commune de **ROGNES** ;

**VU** l'arrêté préfectoral du **06 février 2003** portant nomination des régisseurs titulaire et suppléant de la commune de **ROGNES** ;

**CONSIDERANT** la demande du maire de la commune de **ROGNES** de remplacement des régisseurs principal et suppléant en date du **12 avril 2012** ;

**CONSIDERANT** l'avis conforme du Directeur Régional des Finances Publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône en date du **08 novembre 2012** ;

**SUR PROPOSITION** du secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral du **06 février 2003** susvisé portant nomination du régisseur principal de la commune de **ROGNES** est modifié comme suit :

Monsieur Frédéric **QUINTARD**, Brigadier-chef principal de police municipale, fonctionnaire titulaire de la commune de **ROGNES**, est nommé régisseur titulaire en remplacement de Monsieur Roland **CASTINEL**.

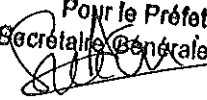
**Article 2** : L'article 3 de l'arrêté préfectoral du **06 février 2003** susvisé portant nomination du régisseur suppléant de la commune de **ROGNES** est modifié comme suit :

Monsieur Daniel **BEGUE**, Brigadier-chef principal de police municipal, fonctionnaire titulaire de la commune de **ROGNES**, est nommé régisseur suppléant en remplacement de Monsieur Jean-Philippe **GAY**.

**Article 3** : Le reste est sans changement.

**Article 4** : Le Secrétaire Général de la préfecture des Bouches-du-Rhône et le maire de la commune de **ROGNES** sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'Etat dans le département des Bouches-du-Rhône.

Fait à MARSEILLE, le **30 NOV. 2012**

Pour le Préfet  
La Secrétaire Générale Adjointe  
  
Raphaëlle SIMEONI



PREFET DES BOUCHES- DU- RHONE

## **Arrêté n ° 2012335-0003**

**signé par**  
**Pour le Préfet, le Secrétaire Général Adjoint**

**le 30 Novembre 2012**

**Le préfet des Bouches- du- Rhône**  
**Secrétariat Général - Direction de l'Administration Générale**  
**Bureau de la Police Administrative**

Arrêté modificatif relatif à la nomination d'un  
régisseur d'Etat auprès de la police municipale  
de la commune de Velaux

**PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE**

**PREFECTURE**

**SECRETARIAT GENERAL**

**DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE**

**BUREAU DE LA POLICE ADMINISTRATIVE**

**REGIE D' ETAT**

---

**Arrêté modificatif relatif à la nomination d'un régisseur d'Etat  
auprès de la police municipale de la commune de VELAUX.**

---

**Le Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Préfet des Bouches-du-Rhône  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU l'arrêté préfectoral du **01 octobre 2002** portant institution d'une régie de recettes auprès de la police municipale de la commune de **VELAUX** ;

VU l'arrêté préfectoral du **14 février 2008** portant nomination des régisseurs titulaire et suppléant de la commune de **VELAUX** ;

**CONSIDERANT** la demande du maire de la commune de **VELAUX** de remplacement du régisseur suppléant en date du **09 mai 2012** ;

**CONSIDERANT** l'avis conforme du Directeur Régional des Finances Publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône en date du **14 novembre 2012** ;

**SUR PROPOSITION** du secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'article 3 de l'arrêté préfectoral du **14 février 2008** portant nomination du régisseur suppléant de la commune de **VELAUX** est modifié comme suit :

Madame Mélanie, Marie **HONORE**, agent de police municipale titulaire de la commune de **VELAUX**, est nommée régisseur suppléant en remplacement de Monsieur Eric **SUEUR**.

**Article 2** : Le reste est sans changement.

**Article 3** : Le Secrétaire Général de la préfecture des Bouches-du-Rhône et le maire de la commune de **VELAUX** sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'Etat dans le département des Bouches-du-Rhône.

Fait à MARSEILLE, le **30 NOV. 2012**

Pour le Préfet  
La Secrétaire Générale Adjointe

Raphaëlle SIMEONI



PREFET DES BOUCHES- DU- RHONE

## **Arrêté n ° 2013023-0006**

**signé par**  
**Pour le Préfet, le Secrétaire Général Adjoint**

**le 23 Janvier 2013**

**Le préfet des Bouches- du- Rhône**  
**Secrétariat Général - Direction de l'Administration Générale**  
**Bureau de la Police Administrative**

Arrêté modificatif relatif à la nomination d'un régisseur d'Etat auprès de la police municipale de la commune de Saint- Savournin annulant et remplaçant l'arrêté préfectoral du 26 novembre 2012

**PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE**

**PREFECTURE  
SECRETARIAT GENERAL  
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE  
BUREAU DE LA POLICE ADMINISTRATIVE  
REGIE D' ETAT**

---

**Arrêté modificatif relatif à la nomination d'un régisseur d'Etat  
auprès de la police municipale de la commune de SAINT-SAVOURNIN  
annulant et remplaçant l'arrêté préfectoral du 26 novembre 2012.**

---

**Le Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Préfet des Bouches-du-Rhône  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU l'arrêté préfectoral du **11 mars 2004** portant institution d'une régie de recettes auprès de la police municipale de la commune de **SAINT-SAVOURNIN** ;

VU l'arrêté préfectoral du **02 mai 2010** portant nomination des régisseurs titulaire et suppléant de la commune de **SAINT-SAVOURNIN** ;

**CONSIDERANT** la demande du maire de la commune de **SAINT-SAVOURNIN** de remplacement du régisseur suppléant en date du **23 juillet 2012** ;

**CONSIDERANT** l'avis conforme du Directeur Régional des Finances Publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône en date du **08 novembre 2012** ;

**SUR PROPOSITION** du secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral du **02 mai 2010 susvisé** portant nomination du régisseur titulaire de la commune de **SAINT-SAVOURNIN** est modifié comme suit :

Monsieur **Laurent CAMPO**, brigadier-chef principal de police municipale, fonctionnaire titulaire à plein temps de la commune de **SAINT-SAVOURNIN**, est nommé régisseur titulaire en remplacement de Monsieur Bernard **VILLAR**.

**Article 2** : L'article 3 de l'arrêté préfectoral du **02 mai 2010** portant nomination du régisseur suppléant de la commune de **SAINT-SAVOURNIN** est modifié comme suit :

Mademoiselle Caroline **KOUTCHERENKO**, Attachée assurant les fonctions de Directeur Général des Services, titulaire de la commune de **SAINT-SAVOURNIN**, est nommée régisseur suppléant en remplacement de Monsieur Laurent **CAMPO**.

**Article 3** : Le reste est sans changement.

**Article 4** : Le Secrétaire Général de la préfecture des Bouches-du-Rhône et le maire de la commune de SAINT-SAVOURNIN sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'Etat dans le département des Bouches-du-Rhône.

Fait à MARSEILLE, le **23 JAN. 2013**

Pour le Préfet  
La Secrétaire Générale Adjointe



Raphaëlle SIMEONI





PREFET DES BOUCHES- DU- RHONE

## **Arrêté n ° 2013023-0007**

**signé par**  
**Pour le Préfet, le Secrétaire Général Adjoint**

**le 23 Janvier 2013**

**Le préfet des Bouches- du- Rhône**  
**Secrétariat Général - Direction de l'Administration Générale**  
**Bureau de la Police Administrative**

Arrêté modificatif relatif à la nomination d'un régisseur d'Etat auprès de la police municipale de la commune de Greasque annulant et remplaçant l'arrêté préfectoral du 26 novembre 2012

**PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE**

**PREFECTURE  
SECRETARIAT GENERAL  
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE  
BUREAU DE LA POLICE ADMINISTRATIVE  
REGIE D' ETAT**

---

**Arrêté modificatif relatif à la nomination d'un régisseur d'Etat  
auprès de la police municipale de la commune de GREASQUE.  
annulant et remplaçant l'arrêté préfectoral du 26 novembre 2012.**

---

**Le Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Préfet des Bouches-du-Rhône  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU l'arrêté préfectoral du **03 septembre 2002** portant institution d'une régie de recettes auprès de la police municipale de la commune de **GREASQUE** ;

VU l'arrêté préfectoral du **02 septembre 2003** portant nomination des régisseurs titulaire et suppléant de la commune de **GREASQUE** ;

VU l'arrêté préfectoral du **05 janvier 2004** portant nomination du régisseur suppléant de la commune de **GREASQUE**;

**CONSIDERANT** la demande du maire de la commune de **GREASQUE** de remplacement des régisseurs titulaire et suppléant en date du **14 juin 2012** ;

**CONSIDERANT** l'avis conforme du Directeur Régional des Finances Publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône en date du **07 novembre 2012** ;

**SUR PROPOSITION** du secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'article 1 de l'arrêté préfectoral du **02 septembre 2003** portant nomination du régisseur titulaire de la commune de **GREASQUE** est modifié comme suit :

Madame Pierrine **LEGIER**, gardien de police municipale, titulaire à temps complet de la commune de **GREASQUE** est nommée régisseur titulaire en remplacement de Monsieur Gilbert **VANOVERSCHELDE**.


**Article 2** : L'article 3 de l'arrêté préfectoral du **05 janvier 2004** portant nomination du régisseur suppléant de la commune de **GREASQUE** est modifié comme suit :

Monsieur Pierre **SANDILLON**, Directeur Général des Services, titulaire à temps complet, est nommé régisseur suppléant en remplacement de Madame Margaret **ROUBAUD**.

**Article 3** : Le reste est sans changement.

**Article 4** : Le Secrétaire Général de la préfecture des Bouches-du-Rhône et le maire de la commune de **GREASQUE** sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'Etat dans le département des Bouches-du-Rhône.

Fait à MARSEILLE, le **23 JAN. 2013**

Pour le Préfet  
La Secrétaire Générale Adjointe  
  
Raphaëlle SIMEONI